

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

RENTREE 2018

Dates de la campagne d'inscription administrative

- ✓ Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **9 juillet**
- ✓ Fermeture des applications : **du 20 juillet matin au 19 août inclus**
- ✓ Réouverture des applications : **20 août dans la journée.**
- ✓ Clôture des inscriptions : **31 août pour les licences**
(y compris les primo-entrants)

24 septembre pour les procédures complémentaires Parcoursup

14 septembre pour les autres formations

Ouverture du bureau de la scolarité

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Fermeture de l'établissement : du 20 juillet au 19 août. La scolarité sera donc fermée pendant cette période.

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

- Vous êtes en formation initiale, en apprentissage, en CPGE, vous êtes concerné. L'acquittement de la CVEC s'effectuera par paiement en ligne par carte bancaire à partir du 1^{er} juillet sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance vous sera délivrée, elle sera **obligatoire** dans le processus d'inscription.

- Vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS), réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile, vous serez exonéré de la CVEC à condition de vous connecter sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

➤

Une attestation d'exonération vous sera délivrée après vérification de votre situation.

Le numéro de quittance vous sera demandé lors de votre inscription administrative en ligne.

Une copie de l'attestation vous sera demandée pour les dossiers d'inscription « papier ».

- Vous êtes étudiant en formation continue ou étudiant en échange international en France, vous n'êtes pas assujetti à la CVEC et vous n'avez pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Inscription et réinscription administrative à l'Université

- **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômés de licence, licence professionnelle et master

<http://admission.univ-fcomte.fr/>

Attention : les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de la deuxième session. Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.

- **Inscriptions avec dossier d'inscription au format papier pour les étudiants suivants :**

1. Les étudiants en contrat de professionnalisation recevront par mail, après acceptation de leur inscription, un dossier d'inscription à compléter et renvoyer accompagné des pièces justificatives.
2. Les étudiants de CPGE 1^{ère} année recevront par mail un dossier d'inscription à compléter et à retourner avec le paiement et les pièces justificatives.
3. Les étudiants étrangers arrivant pour la première fois en France devront se présenter fin août/début septembre au bureau de la scolarité pour accomplir les démarches administratives (dossier d'inscription, paiement).
4. Les auditeurs libres recevront, sur demande, un dossier d'inscription. La qualité d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Elle permet de suivre les cours magistraux de son choix (à l'exception des cours de l'IEJ, des préparations concours, des diplômes d'université et des licences et masters sélectifs). La qualité d'auditeur libre permet l'accès aux services de la Bibliothèque Universitaire et l'accès aux salles de travail. **Elle ne permet en aucun cas de suivre les travaux dirigés et de passer les examens continus ou terminaux.**

Pour tous les autres cas :

Contactez la scolarité :

Par téléphone :

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---scolarites-17.html>

Par messagerie électronique : sjpg-scolarite@univ-fcomte.fr

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Le paiement de vos droits s'effectuera exclusivement par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne.

Vous aurez la possibilité de choisir le paiement intégral des droits ou le paiement en 3 fois (pour les droits supérieurs à 200 euros uniquement).

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse.

Le paiement de vos droits s'effectuera exclusivement par chèque, par virement ou en numéraire (si montant inférieur ou égal à 300 euros) pour les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France, pour les 1^{ères} années de CPGE et pour les D.U. Il conviendra de vous reporter à la rubrique paiement de l'inscription dans le dossier d'inscription au format papier.

COMMENT TRANSMETTRE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 3 jours sur l'application suivante tout en respectant la date de fermeture des applications :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposés sur site ne seront pas acceptés.

Seuls les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France, les 1^{ères} années de CPGE et les inscrits en D.U et les auditeurs libres devront transmettre leur dossier complet par voie postale à l'adresse de l'UFR SJEPG en précisant la formation suivie.

SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primo-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

Pour les dossiers papier, aucune consultation n'est possible.

CARTE D'ÉTUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, STICKER :

Ils seront disponibles à l'accueil à la rentrée et durant tout le mois de septembre à condition d'avoir une inscription à jour.

Pour les étudiants possédant déjà une carte d'étudiant, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'Université de Franche-Comté). Le sticker devra être collé sur la carte.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

En cas de perte, la carte vous sera facturée 10 euros.

VOUS N'AVEZ PAS D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE VOUS PERMETTANT DE RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE :

Une salle informatique en libre service (salle 10) est à votre disposition dans le bâtiment central au 1^{er} étage avec 13 ordinateurs et 1 scanner.

La procédure pour accéder à une session internet est affichée dans la salle.

Si vous souhaitez scanner vos documents sur place, il conviendra bien sûr de les avoir avec vous et de vous munir d'une clé USB. En effet, pour des raisons de confidentialité de vos documents, nous vous déconseillons de les enregistrer directement sur les disques durs.

Il existe également des applications de téléphone mobile pour scanner vos documents.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

EN LICENCE DROIT – AES – ECONOMIE GESTION

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne au moment de l'inscription administrative. Ne quittez donc pas prématurément les applications.

Vous devrez impérativement faire votre inscription pédagogique sur les **deux** semestres.

Si vous avez quitté prématurément la page web ou si vous voulez changer vos choix,

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/>

Les modifications en ligne seront possibles après la réunion de rentrée et au plus tard après avoir passé en salle informatique.

- Pour les autres diplômés :

Les inscriptions pédagogiques s'effectueront au moment de votre passage en salle informatique ou en remplissant la fiche pédagogique concernée.

LES REUNIONS DE RENTREE SONT OBLIGATOIRES.

Le calendrier de rentrée sera consultable sur le site de l'UFR.

- Contact :

Vous pouvez nous contacter par mail sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr ou par téléphone.